

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2017

1/1 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ADÉLIE

L'Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi de Villeneuve d'Ascq/Mons en Barœul et communes associées (ADÉLIE) s'est mobilisée pour que le dispositif de « la Garantie jeunes » se mette en place et fonctionne depuis le début de cette année.

Pour rappel, cette « Garantie jeunes » est destinée aux personnes âgées de 16 à moins de 26 ans, pas ou peu diplômés, qui ne sont ni en cycle d'études ni en formation et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA. Elle leur permet de bénéficier, pendant une période de 12 mois, d'un accompagnement intensif et personnalisé prodigué par un(e) conseiller(e) emploi de la Mission Locale. Pendant cette période, les jeunes sont amenés à multiplier les périodes d'emploi dans le but de les aider à renforcer leurs compétences et savoir-être.

De nombreux jeunes, principalement monsois et villeneuvois sont éligibles à ce dispositif et le nombre de bénéficiaires augmente régulièrement depuis sa mise en œuvre (184 nouvelles entrées au 31 juillet 2017 et un objectif de 360 jeunes sur l'ensemble de l'année 2017). Dans l'attente de la relocalisation prochaine de l'antenne monsoise rue d'Alsace, dans les locaux de l'ancienne école Mendès France (travaux en cours), tous les groupes de jeunes constitués incluant des Monsois sont accueillis et accompagnés.

Cet accueil temporaire des jeunes Monsois à Villeneuve d'Ascq induit des charges (6 289 €) qui doivent être remboursées à l'association ADÉLIE.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 289 € à l'association ADÉLIE de Villeneuve d'Ascq/Mons en Barœul afin de compenser l'augmentation constatée des charges indirectes liées à l'accueil des jeunes Monsois en 2017.